

en dépit du fait que l'ancien gouvernement en était venu à la conclusion que les conditions avaient changé et qu'il était impossible de résoudre le problème sans repenser tous nos problèmes de défense. L'ancien gouvernement a dit qu'à la conférence de l'OTAN, on repenserait nos programmes pour aider à élaborer une nouvelle formule logique dans laquelle le Canada pourrait jouer son rôle. Pour cela, on nous a condamnés.

Nous pourrions nous montrer charitables envers ce gouvernement s'il voulait simplement prétendre que les armes nucléaires profiteront à la défense du Canada. Mais le ministre de la Défense nationale lui-même n'a pas eu la témérité ou l'effronterie de nous le laisser entendre. La seule excuse que nous ayons pour le ridicule programme actuel ou pour le manque de programme est la déclaration du premier ministre, suivant laquelle il y a en jeu un milliard de dollars. Considérons de plus près cette déclaration. Quelle somme est engagée dans les deux installations de Bomarc? Je prétends que c'est une somme d'environ 15 millions de dollars. Après avoir entendu la propagande libérale, certaines gens peuvent croire qu'il y a là précisément un milliard d'engagé dans les Bomarc. En réalité, c'est moins de 1 p. 100 de notre budget de défense pour une année, et je suis certain qu'aucun député en cette enceinte ne dira que sacrifier cette somme de 15 millions est une extravagance et un gaspillage. Si nous ne pouvons trouver plus de 1 p. 100 du budget dépensé inefficacement dans le ministère même, le rapport Glassco doit alors avoir tort.

Ce n'est que dans le cas de l'Honest John que nous pouvons plaider en faveur des ogives nucléaires. En ce qui concerne les avions de combat, les deniers dépensés ne sont certainement pas perdus. Si le premier ministre veut que le pays croie qu'il est sincère, il ferait mieux d'expliquer comment il arrive à cet écart d'un milliard entre la défense nucléaire et la défense non nucléaire. Je prétends qu'il ne peut rien avancer qui permettrait de retrouver une somme de l'ordre d'un milliard. L'amendement qu'a proposé l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) parle de confusion et d'inquiétude au pays. Quand nous songeons combien ridicule et insuffisante est la ligne de conduite du parti libéral sur les questions de défense, il est facile de comprendre la confusion et l'inquiétude qui règnent chez nous, et j'ai confiance que tous les honorables députés seront assez sincères pour appuyer l'amendement.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Tout d'abord, je ne puis comprendre l'accusation qui a été lancée par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre,

soit que nous empêchons le comité spécial de la défense de faire son travail. Le ministère de la Défense nationale a collaboré en tout, et dans toute la mesure du possible. Il a même créé un précédent en permettant à des officiers en activité de service de comparaître devant le comité. Cela ne s'était jamais fait au Canada. Nous n'avons pas cherché non plus à restreindre le nombre des personnes appelées à témoigner devant le comité. Des témoins de toutes sortes, aux opinions les plus diverses, ont été convoqués, et d'autres vont suivre. L'idée, d'ailleurs, me paraît excellente. Nous n'avons pas tenté de détourner le comité de sa tâche, qui consistait à convoquer des témoins et à obtenir des opinions sur toutes les questions de défense, y compris la politique actuelle et celle qu'il faudrait un jour adopter.

En outre, monsieur l'Orateur, en ma qualité de ministre, j'ai commencé par faire une déclaration. En compagnie des chefs d'état-major, j'ai assisté six ou sept fois à des séances du comité et je me suis toujours dit prêt à y retourner chaque fois qu'on y désirait ma présence. Si je n'ai pas témoigné plus que je ne l'ai fait, c'est que telle a été la volonté du comité, non la mienne. Il ne doit pas y avoir de méprise là-dessus.

Au dire du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), je prends des décisions sans avoir eu l'obligance d'en discuter avec le comité. Or, monsieur l'Orateur, j'ose croire qu'on devrait avoir l'obligance de m'inviter à le faire, si le comité veut que j'en discute, plutôt que de déclarer après coup que je m'en suis abstenu quand, en réalité, l'occasion ne m'en a pas été offerte.

Le discours de l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre, cet après-midi, renfermait une contradiction fondamentale. Il a parlé des efforts faits pour empêcher le comité de débattre la question de politique, si je l'ai bien compris. Ai-je bien compris ce que l'honorable représentant a dit?

L'hon. M. Churchill: Je ne me suis pas du tout exprimé ainsi. J'ai insisté sur le fait que le ministre n'avait pas présenté sa politique au comité pour que celui-ci l'étudie et conseille le ministre avant qu'il prenne des décisions.

L'hon. M. Hellyer: J'ai entendu l'honorable représentant dire—et je devrai révérier au compte rendu—que les discussions du comité étaient limitées, surtout en ce qui touche la politique. Mais il a ensuite présenté un amendement qui portait uniquement sur des questions accessoires et de régie interne; je ne trouve pas que ceci soit en rapport avec le discours qu'il avait prononcé antérieurement.